



Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Télec. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Bureau de la Secrétaire-trésorière
et Directrice générale

POLITIQUE MUNICIPALE

POLITIQUE NUMÉRO	LCVC-21-04-504
OBJET	Politique culturelle
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	21 avril 2021
DATE DE RÉVISION	2026
RÉSOLUTION NUMÉRO	Adoptée le 20 avril 2021 – Séance ordinaire – Résolution no 21-04-121
SERVICE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE	Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire



TABLE DES MATIÈRES

Article 1 – Préambule	4
Article 2 – But	4
Article 3 – Définitions.....	4
Article 4 – Organisation de la démarche	7
Article 5 – Portrait de la Municipalité	7
Article 6 – Portrait culturel.....	9
Article 7 – Diagnostic de l’offre culturelle à Val-des-Monts	10
Article 8 – Organismes du milieu.....	12
Article 9 – Événements culturels.....	12
Article 10 – Le positionnement de la culture.....	13
Article 11 – Les principes directeurs.....	13
Article 12 – Les axes d’intervention et les orientations correspondantes.....	14
Article 13 – Le rôle de la Municipalité et le partenariat.....	18
Article 14 – Entrée en vigueur	18
Article 15 – Dispositions interprétatives.....	18
Article 16 – Remerciements.....	18
Références bibliographiques	20

MOT DU MAIRE

Par la mise en place de la politique culturelle, la Municipalité de Val-des-Monts exprime clairement sa volonté de développer un milieu de vie où la culture joue un rôle essentiel.

Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous présenter notre toute première politique culturelle municipale. Par celle-ci, nous témoignons de nos acquis, de notre attachement à l'histoire et au patrimoine, aux arts et aux lettres et nous affirmons notre conviction que le développement de la Municipalité passe par le développement culturel durable de notre communauté.

La politique culturelle est animée par ce puissant désir de soutenir cette activité qui doit jouer un rôle majeur dans notre avenir social, économique et touristique.

Tous les citoyens de Val-des-Monts sont invités à prendre connaissance de leur politique culturelle. Ils y trouveront les orientations que nous entendons prendre pour faire de notre Municipalité un lieu à l'image des gens qui la composent. Elle agira également sur notre environnement immédiat et attirera sûrement celles et ceux qui aimeraient nous visiter ou même s'établir chez nous.

Je profite de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration de cette politique, ainsi qu'à tous ceux et celles qui participent avec passion à la vie culturelle montvaloise.

Jacques Laurin
Maire



MOT DU CONSEILLER

La politique culturelle de la Municipalité de Val-des-Monts est le fruit d'une démarche de longue haleine issue de la volonté du Conseil municipal de mettre en place les ressources nécessaires pour créer et maintenir une vie culturelle riche et diversifiée.

Nous sommes convaincus du rôle essentiel que doit jouer une municipalité sur la vigueur et la cohésion culturelle d'une communauté. Afin de pouvoir créer et entretenir un sentiment d'appartenance fort pour l'ensemble des citoyens, nous croyons qu'il est essentiel de se doter d'une politique culturelle. C'est avec beaucoup de fierté que nous vous présentons le fruit du travail des membres du comité ayant collaboré, au cours des dernières années, sur ce projet inspirant.

Les montvalois ont la chance de vivre sur un territoire vaste où se rencontrent les montagnes, les collines, les vallées et les lacs. En raison, entre autres, de ces éléments qui font de Val-des-Monts un endroit unique, de plus en plus de gens choisissent, chaque année, d'élire domicile sur le territoire. Nous espérons pouvoir compter sur l'apport de tout un chacun dans le développement de la vie culturelle montvaloise.

Fière de ses choix, la Municipalité de Val-des-Monts mettra tout en œuvre pour assurer le meilleur développement de son identité culturelle, en étroite collaboration avec l'ensemble des intervenants.

Jean Tourangeau
Conseiller municipal du district numéro 1



ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

- 1.1. Par l'adoption de sa première politique culturelle, la Municipalité de Val-des-Monts inscrit la culture au cœur de ses priorités.
- 1.2. La définition de la culture qui a été utilisée au cours de tout ce processus est celle de l'UNESCO, qui dit que « La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. La culture réfère aux activités liées à la création, à la production, à la diffusion, à la consommation et à la conservation des biens et des services culturels. »
- 1.3. La Municipalité décide aujourd'hui de faire de la politique culturelle l'assise par excellence du développement et de la coordination de son plan d'action. Elle s'engage à agir en faveur de la créativité, de l'éducation, de l'amélioration de la qualité de vie, de la reconnaissance, de l'innovation et de l'adaptation dynamique à un monde en constante évolution. Elle cherche à assurer une présence accrue de la culture dans le quotidien de l'ensemble de la population, tout en suscitant son rayonnement sur l'ensemble du territoire. Elle vise à doter les personnes engagées dans le développement culturel de la Municipalité des outils nécessaires pour relever les défis qui émergeront avec l'évolution de la communauté. Ce projet, la Municipalité de Val-des-Monts le porte haut et fort. Elle le veut à l'image de sa population.

ARTICLE 2 - BUT

- 2.1 Le ministère de la Culture et des Communications, sur son site Internet, donne les informations suivantes :

« La politique culturelle est un geste politique et public de reconnaissance de l'importance de la culture dans le développement d'une collectivité. Elle constitue le pivot de la stratégie d'action de la Municipalité en ce qui a trait au développement de la culture et des communications, en vue d'assurer une plus grande intégration et une meilleure planification des activités dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie. »

- 2.2 La politique culturelle sert à :
 - a) Intégrer la culture à l'ensemble des préoccupations de la Municipalité, en favorisant la définition de priorités, d'abord à l'intérieur des secteurs culturels, mais également au regard d'autres secteurs d'intervention pour lesquels on sollicite l'aide et les ressources de la Municipalité.
 - b) Mieux définir l'identité culturelle de la Municipalité.
 - c) Définir une vision à long terme et mieux planifier les services offerts par la Municipalité dans les multiples secteurs d'intervention de la culture et des communications.

ARTICLE 3 - DÉFINITIONS

À moins de déclaration contraire, expresse ou résultant du contexte de la disposition, les expressions, termes et mots suivants ont, dans la présente politique, le sens et l'application que leur attribue le présent article :

- 3.1 **Architecture et design :** Désigne le secteur se référant à la conception d'œuvres architecturales, d'environnements paysagers, d'œuvres de graphisme (design graphique), d'environnements intérieurs (design d'intérieur), d'objets industriels (design industriel) ou de produits vestimentaires (design de mode).

- 3.2 Artisan :** Désigne une personne répondant à certains critères parmi lesquels :
- a) Se déclare artiste, artisan créateur professionnel, ou émergent en métiers d'art.
 - b) Crée des œuvres pour son propre compte (preuve de capacité de créer des œuvres originales uniques ou en multiples exemplaires).
 - c) A une reconnaissance de ses pairs.
 - d) A été inscrit ou est inscrit dans des écoles institutionnelles reconnues ou est dans un programme de mentorat.
 - e) Crée des œuvres qui sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur physique ou Web.
- 3.3 Artiste amateur :** Désigne une personne avec ou sans formation professionnelle, qui ne peut pas être éligible à une association d'artistes professionnels, qui pratique un art sans préoccupation de revenu, qui gagne sa vie dans une autre activité et qui ne prévoit pas gagner sa vie en le pratiquant.
- 3.4 Artiste professionnel :** Désigne un artiste créant des œuvres ou qui pratique un art à son propre compte ou offre ses services, moyennant une rémunération, à titre de créateur(trice) ou d'interprète, notamment dans les domaines sous la responsabilité du Conseil, qui a une reconnaissance de ses pairs, qui diffuse ou interprète publiquement des œuvres dans des lieux ou un contexte reconnu par les pairs.
- 3.5 Arts de la scène :** Désigne le théâtre, le théâtre lyrique, la musique, la chanson, la danse, la variété et les arts du cirque.
- 3.6 Arts littéraires :** Désigne la littérature écrite, le spectacle de contes et la création parlée du domaine littéraire.
- 3.7 Arts médiatiques :** Désigne les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, la vidéo, le multimédia, le jeu vidéo ainsi que les arts numériques, se réfèrent à un « ensemble d'explorations et de pratiques artistiques, dont les processus et les œuvres utilisent principalement les technologies numériques pour la création et la diffusion. Les arts numériques intègrent les pratiques basées sur l'utilisation des technologies de communication et de l'information, qu'elles soient informatiques, électroniques, numériques, sonores, interactives ou Web, et comprennent également l'art audio. »
- 3.8 Arts multidisciplinaires :** Désigne des formes d'expression qui exploitent plusieurs langages disciplinaires, connaissances et techniques. Les œuvres qui en résultent peuvent être associées aux arts scéniques, à l'art engagé, aux collaborations entre la science et l'art, à l'art environnemental, à l'art urbain, aux technologies nouvelles et peuvent proposer différents rapports au public, à titre d'exemple : présentation dans des espaces non conventionnels, parcours déambulatoire, public participatif.
- 3.9 Arts numériques :** Désigne un ensemble d'explorations et de pratiques artistiques, dont les processus et les œuvres utilisent principalement les technologies numériques pour la création et la diffusion, intègrent les pratiques basées sur l'utilisation des technologies de communication et de l'information, qu'elles soient informatiques, électroniques, numériques, sonores, interactives ou Web et comprennent également l'art audio.

- 3.10 Arts visuels :** Désigne la peinture, la sculpture, l'estampe, le dessin, l'illustration, la bande dessinée, la photographie, les arts textiles, l'installation, la performance, la vidéo d'art ou toute autre forme d'expression de même nature.
- 3.11 Culture :** Désigne, dans son sens le plus large :
- a) L'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social.
 - b) Englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.
 - c) Activités liées à la création, à la production, à la diffusion, à la consommation et à la conservation des biens et services culturels.
- Ces derniers se définissent par leurs trois principales caractéristiques : « une certaine part de créativité dans leur production, la propriété de véhiculer un message ou une signification symbolique et la concrétisation d'une certaine forme de propriété intellectuelle ».
- 3.12 Démocratisation culturelle :** Désigne l'approche de la démocratisation, centrée sur la valeur esthétique des œuvres jugées les plus significatives, vise à promouvoir leur fréquentation par le plus grand nombre, et ainsi, la plupart du temps, l'intervention des pouvoirs publics en faveur de l'accessibilité se concentre sur l'offre et la production, pour combler les faiblesses du marché, accroître la diversité des produits et contrer les inégalités économiques et sociales d'accès. Elle passe également par la sensibilisation du public, l'éducation et le développement de la demande correspondant en général à l'offre de produits subventionnés.
- 3.13 Identité culturelle :** Désigne ce par quoi se reconnaît une communauté humaine (sociale, politique, régionale, nationale, ethnique, religieuse, etc.) en termes de valeurs, de pensées et d'engagement, de langue et de lieu de vie, de pratiques, de traditions et de croyances, de vécu en commun et de mémoire historique.
- 3.14 La lecture et le livre :** Désignent les bibliothèques, la littérature et les périodiques.
- 3.15 Métiers d'art et artisanat :** Désigne les métiers liés à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière dans le but de produire des œuvres d'art originales (uniques ou en nombre limité d'exemplaires) qui sont destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression.
- 3.16 Municipalité :** Désigne la Municipalité de Val-des-Monts.
- 3.17 MRC :** Désigne la MRC des Collines-de-l'Outaouais.
- 3.18 Muséologie :** Désigne ce qui a trait à la gestion, la recherche, la conservation, le classement, la mise en valeur et la diffusion des objets et des œuvres. La muséologie peut s'appliquer aux domaines des arts, de l'histoire, de l'ethnologie, de l'archéologie, des sciences naturelles et environnementales, des sciences et de la technologie.

3.19 Patrimoine et les archives : Désigne le patrimoine (matériel, immatériel et paysager), les archives, l'archéologie, l'ethnologie, l'histoire et la généalogie.

3.20 UNESCO : Désigne l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

ARTICLE 4 – ORGANISATION DE LA DÉMARCHE

- 4.1 Au printemps 2017, après que les membres du conseil municipal aient mandaté le service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à travailler sur la création d'une première politique culturelle municipale, le processus s'est mis en branle. Une première rencontre a eu lieu en juin 2017, lors de laquelle un comité de travail s'est créé.
- 4.2 Dans les mois qui ont suivi, les recherches et la cueillette d'information ont eu lieu et ont mené à un diagnostic de la situation culturelle de la Municipalité de Val-des-Monts. Plusieurs mois ont passé durant lesquels le processus a été mis sur pause.
- 4.3 Suite aux élections municipales de 2017, le processus a été mis sur pause pour laisser le temps au nouveau Conseil municipal de définir sa planification stratégique. La culture étant toujours un élément essentiel pour les élus, les travaux du comité ont repris sous la présidence de monsieur le Conseiller Jean Tourangeau.
- 4.4 En 2019, les membres du comité se sont rencontrés de nouveau afin de mettre à jour les informations recueillies, de retravailler le diagnostic établi en fonction des changements qui avaient eu lieu et de planifier l'étape importante de la consultation publique. Une implication importante a été nécessaire de la part des membres du comité.
- 4.5 C'est en juin 2020 que s'est officiellement mise en place la période de consultation auprès des montvalois. Par la suite, le Comité s'est penché sur l'analyse des données recueillies lors de la consultation pour pouvoir valider les constats faits précédemment et définir les axes d'intervention, les orientations et les objectifs visés par la toute première politique culturelle montvaloise.
- 4.6 Tout au long du processus de création de la politique culturelle municipale, les membres du conseil municipal ont été impliqués, d'une façon ou d'une autre. Un conseiller a été désigné pour siéger au comité et les autres élus ont été tenus au courant des démarches et de l'avancement du dossier.

ARTICLE 5 – PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

5.1 LA POPULATION

- a) La Municipalité de Val-des-Monts compte 12 551 habitants permanents, et ce, selon le décret de population publié dans la Gazette officielle du Québec le 24 décembre 2020. La population montvaloise a augmenté de 20 % entre 2011 (10 420 citoyens) et 2020 (12 551 citoyens), ce qui représente une augmentation de 2 % annuellement. La population de Val-des-Monts a un âge médian de 40,2 ans. Une population un peu plus jeune que la moyenne québécoise puisque l'âge médian pour la province de Québec, en 2016, se situait à 42,5 ans, selon le même recensement.
- b) Alors que l'Outaouais fait face à un vieillissement de la population, la MRC de son côté vit l'arrivée en masse des jeunes familles. En effet, les personnes âgées de 0-19 ans dans la Municipalité représentent 24,6 % de la population globale en 2016 alors que dans la région de l'Outaouais, les personnes âgées de 0-19 ans représentent 22 %. Les personnes âgées de 20-64 ans représentent le même pourcentage dans la région que dans la Municipalité soit 63 %. Pour les aînés de 65 ans et plus, ils représentent 12,4 % dans Val-des-Monts comparativement 15,2 % pour la grande région de l'Outaouais.

- c) On peut même constater que dans la Municipalité, les personnes âgées de 0-9 ans (13,5 %) sont déjà plus nombreuses que les personnes âgées de 10-19 ans (11,1 %) en comparant les données de 2016 à celles de 2011. Les adultes étant les plus présents sont la tranche des 30-59 ans. Ils représentent 47 % de la population totale de Val-des-Monts. 41 % des ménages à Val-des-Monts sont composés de trois personnes et plus, donc de très fortes probabilités d'être des familles.
- d) La langue maternelle de la majorité de la population est le français, soit à 86,8 %, mais 59,5 % de la population mentionne connaître l'anglais et le français. En comparaison, ce taux provincial pour la connaissance des langues officielles se situe à un peu plus de 44,4 %. La Municipalité compte également 2,8 % d'immigrants.
- e) Toujours selon le recensement de 2016, le revenu médian en 2015 était de 42 043 \$, ce qui est supérieur à la moyenne du Québec qui se situe à 32 975 \$. La Municipalité se situait à 5,8 % en termes de taux de chômage comparativement au taux de la province à 7,2 %. Le taux d'emploi est de 67 % et est plus élevé que celui de la province de Québec, ce dernier se situant à 59,5 %.
- f) Quant à la scolarité de ses habitants, la Municipalité de Val-des-Monts démontre, en 2016, un taux d'étude postsecondaire de 55,2 %, soit légèrement plus bas que le taux de 58,5 % s'appliquant à la province de Québec.

5.2 LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

- a) La Municipalité de Val-des-Monts est l'une des sept municipalités constituantes de la MRC. Le territoire montvalois est délimité au nord par les municipalités de Denholm et de Bowman, à l'est par les municipalités de Notre-Dame-de-la-Salette et de L'Ange-Gardien, à l'ouest par la Municipalité de La Pêche, et au sud par la Municipalité de Cantley et la Ville de Gatineau.
- b) Dans un contexte géopolitique plus large, la Municipalité fait partie de la région de la capitale nationale également connue comme étant la région d'Ottawa-Gatineau.
- c) Parmi les plus grands en superficie dans l'Outaouais québécois (480,77 kilomètres carrés), le territoire de la Municipalité est principalement composé de plus de 125 lacs, de terres agricoles et de forêts. Nous y retrouvons de multiples vallées et montagnes, d'où vient le nom de Val-des-Monts.
- d) Étant donné sa situation géographique, la Municipalité est confrontée à l'influence culturelle des villes de Gatineau et d'Ottawa, qui offre de nombreux milieux de diffusion artistique et culturelle. Cette réalité pose un défi à la Municipalité : développer une identité culturelle qui lui est propre.

5.3 HISTORIQUE

- a) Au cours du 19^e siècle sont arrivés les valeureux pionniers qui ont défriché et colonisé notre magnifique territoire. La région, riche en lacs, rivières et autres ressources naturelles, a été divisée en concessions qui ont été accordées à des colons pour y aménager leurs résidences et domaines agricoles. À cette époque, la population du milieu trouvait du travail principalement dans les exploitations forestières et minières.
- b) Nos premiers bâtisseurs ont construit, au fil des ans, chemins, ponts, moulins, scieries, fromageries, églises, bureaux de poste, magasins généraux, écoles de rang, boutiques de forge, hôtels et autres commerces et ont façonné les communautés des villages de Perkins, Saint-Pierre-de-Wakefield et Poltimore. Au début du 20^e siècle, la région était reconnue par les amateurs de chasse et de pêche, parmi lesquels on retrouvait des touristes américains.
- c) Le ministère des Affaires municipales, sous l'égide du ministre Victor Goldbloom, a procédé, en 1974, à plusieurs regroupements de municipalités. C'est ainsi qu'en 1975, les villages de Perkins, Saint-Pierre-de-Wakefield et Poltimore ont été fusionnés pour former l'actuelle Municipalité de Val-des-Monts.

- d) Depuis, Val-des-Monts a connu une importante croissance. Son territoire, de 480 kilomètres carrés, comprend, entre autres, un réseau routier municipal de plus de 270 km et plusieurs infrastructures communautaires et de loisirs, dont :
1. Un aréna.
 2. Deux rampes de mise à l'eau.
 3. Une plage publique.
 4. Trois bibliothèques.
 5. Des parcs de rouli-roulant.
 6. Des structures de jeux pour enfants.
 7. Des patinoires extérieures.
 8. Des terrains de balle.
 9. Des terrains de soccer.
 10. Des salles communautaires.

ARTICLE 6 – PORTRAIT CULTUREL

- 6.1 Les arts et la culture font partie de l'histoire de la Municipalité depuis longtemps. Ce portrait culturel concerne les initiatives des dernières décennies.
- 6.2 La Municipalité fait l'acquisition d'œuvres d'art depuis le début des années 1990. Sa collection est maintenant constituée de plusieurs dizaines d'œuvres créées par plusieurs artistes différents. Ces œuvres sont affichées dans plusieurs bâtiments municipaux tels que l'hôtel de ville et les centres communautaires.
- 6.3 Depuis plusieurs années, la Municipalité verse des montants importants en subvention pour divers événements majeurs tels qu'Arts-aux-Parcs des Monts, le Festival country de Val-des-Monts, la Foire de Poltimore, la Triennale Internationale des Arts textiles en Outaouais, etc.
- 6.4 En 2000, une création collective a eu lieu avec tous les étudiants des trois écoles et des trois bibliothèques montvalaises, le Maire et tous les membres du conseil municipal. L'immense œuvre tissée trône fièrement dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville.
- 6.5 En 2015, la Municipalité s'est dotée d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art dans le but de constituer une collection d'œuvres d'artistes de son milieu et d'encadrer le développement à long terme de cette collection publique dont les citoyens de la Municipalité pourront bénéficier au fil du temps.
- 6.6 En 2016, l'organisme culturel Halte des arts a été créé. Sa mission était de représenter ses membres et promouvoir leurs intérêts et leurs pratiques dans le domaine des arts et de la culture, au Québec et plus particulièrement dans la région métropolitaine de recensement de Gatineau qui regroupe Val-des-Monts, Val-des-Bois, Bowman, Denholm, Notre-Dame-de-la-Salette, La Pêche, Pontiac, Chelsea, Cantley, Buckingham, Masson-Angers, Gatineau, Hull, Aylmer, Mayo et L'Ange-Gardien. Halte des arts avait aussi pour mission de bonifier les activités culturelles offertes à la communauté. Pour ce faire, l'organisme avait ouvert une galerie d'art au 1, chemin Saint-Joseph, à Val-des-Monts. En raison de l'importante charge de travail qui reposait sur les épaules des administrateurs de l'organisme, la dissolution a eu lieu en 2019.
- 6.7 En 2017, nous avons tenu une première édition montvaloise de « À auteur d'enfant ». Cette activité, créée par l'artiste estrien Stéphane Lemardelé, invite les enfants à écrire une histoire qui est illustrée spontanément par des dessinateurs. Ces récits et dessins sont ensuite édités en un livre papier et numérique. La deuxième édition montvaloise de « À auteur d'enfant » a eu lieu en 2019.
- 6.8 En 2017, la Municipalité a fait l'acquisition de deux œuvres d'art dans le cadre du parcours « de Collines et d'Eau », de la MRC. La première œuvre « Empreinte » de l'artiste montvalois Béla Simo, est installée au parc Marc-Carrière, dans le secteur de Perkins. Cette œuvre rend hommage aux premiers colons de Perkins et à la manière dont ils ont su utiliser le pouvoir de l'eau pour transformer la ressource forestière. Un banc en forme de vague est intégré à l'œuvre.



- 6.9 La deuxième œuvre « Stalactite musicale » est une création des artistes montvalois Béla Simo et Angèle Lux. Cette sculpture se veut un hommage à une formation géologique unique, façonnée au fil du temps par le travail de l'eau. La Caverne Laffèche est représentée par les trois arches en aluminium. Une stalactite creuse, que les gens peuvent faire résonner, rappelle ces formations géologiques créées par l'écoulement du calcaire durant des centaines d'années.
- 6.10 En 2018, la Municipalité a reçu une subvention du fonds de développement culturel de la MRC pour créer un parcours de boîtes à lire sur l'ensemble du territoire montvalois. Sept artistes ont créé une œuvre unique sur chacune des sept boîtes à lire, transformant ainsi ces boîtes de bois en œuvre d'art accessibles au public. Des livres y sont déposés par les responsables de la bibliothèque ainsi que par les citoyens montvalois.
- 6.11 Depuis plusieurs années, des soirées de cinéma en plein air sont organisées à plusieurs reprises durant la période estivale, chaque année. Cette activité rejoint majoritairement des familles en raison des choix de films, entre autres. Les citoyens des trois secteurs de la Municipalité ont la chance de pouvoir participer à cette activité puisqu'elle a lieu, tour à tour, dans chaque secteur, au cours de l'été.
- 6.12 Le service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire gère les services culturels offerts par la Municipalité tels que : les bibliothèques, les ateliers et les cours de loisirs culturels, les cinémas en plein air, les Journées de la culture et les événements à composantes culturelles.
- 6.13 La bibliothèque de Val-des-Monts dessert les trois secteurs de la Municipalité et offre également ses services aux résidents de la Municipalité de Denholm. Elle compte un peu plus de 1500 abonnés actifs, soit environ 13 % de la population montvaloise. Un projet majeur de réaménagement des trois points de service de la bibliothèque municipale a débuté en 2017. Avec l'aide financière de divers programmes gouvernementaux, les travaux de réaménagement ont débuté en 2020, changeant complètement la face et l'ambiance à l'intérieur de la bibliothèque du secteur Perkins, Saint-Pierre et Poltimore.

ARTICLE 7 – DIAGNOSTIC DE L'OFFRE CULTURELLE À VAL-DES-MONTS

- 7.1 Culturellement, il est essentiel de savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va. Il n'est pas possible de se questionner sur notre avenir si l'on ne connaît pas déjà nos forces, nos points de vigilance, nos atouts et nos menaces et sources de mécontentement.
- 7.2 Les racines culturelles de Val-des-Monts sont toujours bien vivantes et la transmission de notre histoire est présente. Des individus sont encore présents pour alimenter le patrimoine vivant. Le développement de la culture doit être un projet intergénérationnel qui permettra de préciser, d'affirmer et de transmettre notre identité culturelle. C'est par des projets collectifs et inclusifs que nous arriverons à favoriser la cohésion sociale, facteur inhérent à l'affirmation de notre identité montvaloise.
- 7.3 Ainsi, au cœur de nos forces, on peut faire mention de :
- a) La présence de nombreux artistes.
 - b) Une histoire culturelle riche.
 - c) L'existence d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art.
 - d) L'augmentation des activités culturelles offertes dans la programmation des loisirs de la Municipalité.
 - e) La présence du personnel administratif en culture.
 - f) La collection d'œuvres d'art que la Municipalité possède.
 - g) La présence d'événements ponctuels (Arts-aux-Parcs des Monts, Foire de Poltimore, Festival country de Val-des-Monts, Triennale Internationale des Arts textiles en Outaouais, Journées de la culture).
 - h) La diminution progressive du taux de décrochage scolaire.

- 7.4 Nous pouvons toujours reconnaître nos points de vigilance et les convertir en opportunités. Ainsi, nous devons considérer :
- a) La superficie étendue de la Municipalité.
 - b) La proximité de grandes villes (Gatineau et Ottawa).
 - c) La diffusion de l'information parfois difficile.
 - d) Le manque de sensibilisation et d'engagement d'une partie de la population.
 - e) La difficulté à mobiliser le secteur privé face à la culture.
 - f) Les heures peu étendues d'ouverture de la bibliothèque.
 - g) La barrière des langues.
- 7.5 Différents atouts nous aident toutefois :
- a) La vision actuelle de la Municipalité en termes de culture.
 - b) Des subventions versées aux organismes reconnus.
 - c) Des événements culturels qui attirent une clientèle variée.
 - d) Le taux de faible revenu diminue graduellement.
 - e) L'apparition d'une nouvelle école avec des infrastructures culturelles.
 - f) La présence de nombreuses familles.
 - g) La présence d'initiatives individuelles.
- 7.6 Finalement, malgré les forces et les atouts, il existe tout de même des menaces et des sources de mécontentement :
- a) Le taux de défavorisation est plutôt élevé.
 - b) L'accès limité aux transports publics.
 - c) La difficulté d'accès aux technologies (Internet haute vitesse).
 - d) La diminution des activités culturelles à la MRC.
 - e) La difficulté à perdurer ou à survivre pour les organismes culturels ou patrimoniaux.
 - f) La fermeture du CLD au cours des dernières années.
 - g) L'exode des travailleurs culturels.
- 7.7 À Val-des-Monts, les artistes sont nombreux. Nous ne sommes pas en mesure d'indiquer le nombre d'artistes montvalois puisqu'il n'existe actuellement aucun répertoire à ce sujet. Sans leur implication, ce projet de politique culturelle ne pourrait être réalisé. L'étroite collaboration qui s'installera au fil des ans sera donc essentielle et le soutien au développement des arts et de la culture se fera de part et d'autre.
- 7.8 Soutenir et stimuler les artistes et créateurs dans le développement artistique, en leur offrant un environnement de vie favorable à la création et une vitrine d'expression, de représentation et d'exposition nous engagera ainsi de manière commune.

ARTICLE 8 – ORGANISMES DU MILIEU

- 8.1 La Municipalité reconnaît les organismes culturels et les individus qui les composent comme étant les acteurs et les créateurs de la vie culturelle. Sans eux, la culture ne peut se faire valoir. La Municipalité souhaite mettre en lumière le travail des artistes et des artisans d'ici.
- 8.2 Divers organismes culturels ont existé, au fil des années, à Val-des-Monts. L'organisme Arts-aux-Parcs des Monts et la Triennale Internationale des Arts textiles en Outaouais (Centre Moon Rain) sont les deux seuls organismes culturels qui sont toujours en opération.
- 8.3 En raison de la lourdeur administrative liée à la gestion d'un organisme à but non lucratif, certains organismes n'ont pas été en mesure de survivre et de poursuivre leurs activités. Pensons notamment au regroupement des créateurs en métiers d'art, qui a existé de 2000 à 2016 ou à Halte des arts qui a été en opération durant près de 3 ans, de 2016 à 2019.
- 8.4 Outre ces organismes officiellement constitués, il existe peut-être certains regroupements de personnes qui oeuvrent dans le domaine culturel ou artistique, dans l'ombre, à Val-des-Monts.
- 8.5 Malgré la rareté des organismes culturels montvalois, de nombreux artistes oeuvrant dans divers domaines demeurent sur le territoire de la Municipalité.

ARTICLE 9 – ÉVÉNEMENTS CULTURELS

Grâce à l'implication de bénévoles passionnés, des événements culturels de grande envergure sont organisés, à Val-des-Monts, depuis plusieurs années.

- 9.1 Arts-aux-Parcs des Monts est une exposition annuelle en arts visuels et en métiers d'art qui se tient durant la dernière fin de semaine de mai, sous un grand chapiteau, dans le secteur de Perkins. La première édition d'Arts-aux-Parcs des Monts s'est tenue en 2015.
- 9.2 La Triennale Internationale des Arts textiles en Outaouais est un événement majeur qui a lieu, entre autres, au Centre Moon Rain, dans le secteur de Poltimore. L'événement inclut une période de résidence d'artistes pour la création d'installations d'arts textiles dans un environnement naturel qui se greffent à un sentier pédestre du Centre Moon Rain, ainsi que des conférences et discours d'artistes, des expositions d'arts textiles présentées en collaboration avec les centres d'exposition de l'Outaouais, et une série d'ateliers offerts par des artistes en arts textiles de renommée internationale. La première édition de la Triennale Internationale des Arts textiles en Outaouais a eu lieu en 2010.
- 9.3 Initiées et orchestrées par Culture pour tous, les Journées de la culture sont trois jours d'activités gratuites et ouvertes à tous qui favorisent un plus grand accès de la population aux arts et à la culture. Tel que décrété par l'Assemblée nationale, l'événement se déroule chaque année le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants, partout au Québec. Depuis quelques années, le service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire de la Municipalité crée une programmation d'activités artistiques ou culturelles. Des artistes locaux sont impliqués, à chaque année, dans l'organisation ou l'animation de certaines activités durant les Journées de la culture. La première édition s'est tenue en 1997.
- 9.4 Le Festival country de Val-des-Monts est un rendez-vous pour les amoureux de la musique country. Cet événement rassembleur où jeunes et moins jeunes passent du bon temps en compagnie de leurs artistes favoris se déroule dans le secteur de Saint-Pierre. Le Festival existe depuis 2011.
- 9.5 La Foire de Poltimore offre une expérience de divertissement de foire de campagne (rodéo à cheval, traction de chevaux, camions de boue, tracteurs) ainsi que des spectacles musicaux et, ponctuellement, des activités artistiques s'adressant à toute la famille. Ce grand rassemblement se déroule dans le secteur de Poltimore et existe depuis 1952.

- 9.6 Le regroupement des gens d'affaires de Val-des-Monts organise, à chaque année, un marché de Noël où les citoyens peuvent aller à la rencontre d'artisans locaux pour découvrir leur travail et les produits qu'ils créent.
- 9.7 Des citoyens ont mis sur pied, en 2018, les 3 marchés de Val-des-Monts, un marché public extérieur qui offre, de mai à septembre, des produits locaux et des créations d'artisans qui œuvrent dans plusieurs domaines.

ARTICLE 10 – LE POSITIONNEMENT DE LA CULTURE

- 10.1 Consciente que le développement passe également par le soutien des arts et du patrimoine, la Municipalité entend jouer son rôle pour faire en sorte que la culture soit davantage présente dans la prestation des services aux citoyens, aussi bien dans le champ du loisir culturel que dans la pratique professionnelle et amateur. L'établissement d'une première politique culturelle témoigne de l'engagement de la Municipalité à ce chapitre.
- 10.2 La Municipalité reconnaît l'importance de la culture dans ses décisions municipales. Elle veut la positionner comme un facteur d'identité, renforçant le sentiment d'appartenance à la collectivité. C'est un outil de développement intellectuel, économique et touristique ainsi qu'un vecteur d'éducation et de démocratie sociale.
- 10.3 La Municipalité souhaite démocratiser la culture sous toutes ses formes afin que chaque citoyen soit animé d'un sentiment de fierté et d'appartenance à la communauté montvaloise.
- 10.4 La vision proposée dans cette Politique est issue d'une vaste consultation du milieu au cours de laquelle plus de 300 personnes ont partagé leur vision et émis des centaines de commentaires, en français et en anglais. Cette consultation a engendré la production d'un diagnostic sur les pratiques culturelles locales. À la suite de ces constats, neuf principes directeurs liés à des axes d'intervention ont été ciblés.

ARTICLE 11 – LES PRINCIPES DIRECTEURS

- 11.1 Tel qu'indiqué dans le guide d'élaboration et de mise en oeuvre d'une politique culturelle municipale, préparé conjointement par l'Association québécoise du loisir municipal et le ministère de la Culture et des Communications, les principes directeurs servent de pierre d'assise à la politique culturelle. Ces énoncés généraux constituent des principes de base auxquels la Municipalité souscrit. Les neuf principes suivants ont été soigneusement déterminés par le Comité de travail de la politique culturelle qui s'est inspiré des résultats des consultations publiques, à savoir :
- a) La culture contribue à l'identité de la communauté puisqu'elle est source de fierté et d'appartenance.
 - b) La vitalité et la grande qualité de la vie culturelle exercent à la fois un attrait pour les nouveaux arrivants et un sentiment d'appartenance et de fierté au sein de la population.
 - c) La culture favorise l'épanouissement de l'individu au sein de sa collectivité et cimente le tissu social d'une société.
 - d) La culture est un bien collectif et doit être accessible pour tous.
 - e) La Municipalité désire encourager la pratique culturelle de ses citoyens tant enfants, adolescents, qu'adultes, en offrant des opportunités pour tous.
 - f) La culture est un moteur essentiel du développement local. Les citoyens, les artistes et les intervenants culturels sont les premiers acteurs et bénéficiaires de ce développement.
 - g) La collaboration, la participation et l'implication des artistes, artisans, intervenants, organismes sont primordiales à la santé culturelle de notre Municipalité.
 - h) La culture permet le développement de partenariats enrichissants et structurants avec les organismes, les entreprises, les institutions et les commerçants de la communauté.
 - i) La culture doit se déployer dans un contexte de développement durable.

ARTICLE 12 – LES AXES D'INTERVENTION ET LES ORIENTATIONS CORRESPONDANTES

- 12.1 Les axes d'intervention se rapportent aux grandes préoccupations sur lesquelles va porter la politique culturelle municipale. À ces axes correspondent des orientations. Ces dernières précisent sous quels angles les différents axes seront privilégiés. Les objectifs déterminent ce que nous souhaitons atteindre et les actions, de quelle façon nous y arriverons.

AXE 1

AFFIRMER L'IDENTITÉ CULTURELLE DE LA MUNICIPALITÉ

ORIENTATIONS

1. En améliorant les connaissances sur le patrimoine et l'histoire de la Municipalité.
2. En mettant en valeur les éléments identitaires du territoire.
3. En renforçant l'identité locale et le sentiment d'appartenance.
4. En conservant et en mettant en valeur le patrimoine et les archives locales.



OBJECTIFS

1. Accroître la compréhension de la diversité patrimoniale et identitaire.
2. Renforcer un esprit d'appartenance.
3. Identifier les éléments culturels et patrimoniaux montvalois.



ACTIONS

1. Créer une brochure patrimoniale contenant les lieux et personnes importantes dans l'histoire de Val-des-Monts.
2. Nommer les bibliothèques en l'honneur de personnages culturels locaux importants.
3. Nommer les salles des centres communautaires en l'honneur de personnages historiques municipaux importants.
4. Recueillir l'information au sujet des personnes et lieux patrimoniaux et historiques.
5. Créer une section histoire et patrimoine sur le site Internet de la Municipalité.
6. Créer des outils permettant de mettre en lumière les informations importantes pour le circuit patrimonial.

AXE 2

FACILITER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS À LA VIE CULTURELLE

ORIENTATIONS

1. En mettant en place des conditions tarifaires abordables.
2. En développant des contenus diversifiés et accessibles.
3. En aménageant des lieux et espaces culturels publics et accessibles.



OBJECTIFS

1. Augmenter progressivement le nombre d'inscriptions aux activités culturelles.
2. Adapter le contenu des activités aux aspirations et aux attentes actuelles de la population.
3. Faciliter l'initiation des jeunes à la culture.
4. Diversifier les programmes d'activités afin de rejoindre une plus large clientèle.
5. Définir le rôle de la bibliothèque comme lieu du savoir et de la culture.
6. Offrir, développer et rendre accessible des lieux adéquats pour l'initiation, la pratique et la diffusion artistique et culturelle.



ACTIONS

1. Mettre en place des mesures pour faciliter l'accès à la culture pour les citoyens.
2. Créer une programmation d'activités spécifiques aux écoles et services de garde.
3. Sonder la population sur leurs intérêts à participer à certaines activités culturelles.
4. Créer un groupe de citoyens représentatif de la population montvaloise pour consulter, au besoin, sur des sujets culturels.
5. Diversifier l'offre d'activités dans le but de faire découvrir de nouvelles pratiques artistiques à toute la population.
6. Offrir des horaires de services adaptés aux besoins de la population.
7. Augmenter l'offre d'activités bilingues.
8. Cibler une salle, par secteur, où l'aménagement pourrait être amélioré pour la diffusion ou la pratique d'activités culturelles.
9. Aménager le local de l'édifice Curé A.-Allard pour en faire un local culturel polyvalent.
10. Mettre en place des infrastructures extérieures pour permettre la pratique ou la diffusion de culture en libre accès.

AXE 3

FAVORISER LA DIFFUSION ET LA PROMOTION DES ARTS ET DE LA CULTURE

ORIENTATIONS

1. En encourageant la création artistique.
2. En intégrant l'art à l'environnement.
3. En dynamisant la relation entre la culture et le territoire.
4. En valorisant une vie culturelle participative et engagée.



OBJECTIFS

1. Améliorer le lien des citoyens avec la culture en démocratisant les arts et la culture.
2. Augmenter la présence d'art dans les lieux publics, intérieurs et extérieurs, de la Municipalité.
3. Améliorer les communications et cibler davantage les envois aux citoyens.



ACTIONS

1. Tenir des marchés / expositions pour promotion, vente et achat.
2. Créer un répertoire virtuel avec tous les artistes de Val-des-Monts.
3. Mettre en place une vitrine culturelle virtuelle (galerie en ligne, catalogue d'œuvres d'art de la Municipalité, capsules historiques, etc.).
4. Mettre des présentoirs d'informations culturelles dans les lieux publics.
5. Créer une infolettre culturelle qui serait diffusée une fois par mois.
6. Ajouter de l'information culturelle ou patrimoniale dans les envois postaux généraux.
7. Offrir la possibilité de recevoir certains envois uniquement par courriel.
8. Mettre en application les actions de la politique d'acquisition d'œuvres d'art.
9. Poursuivre les actions déjà en place pour améliorer l'accès à Internet.

AXE 4

ASSURER UN SOUTIEN UNE RECONNAISSANCE AUX CRÉATEURS ET AUX ARTS

ORIENTATIONS

1. En faisant la promotion et en reconnaissant les créateurs.
2. En aidant les métiers d'art.
3. En facilitant l'intégration de l'art dans les entreprises.

OB.JECS

1. Favoriser l'émergence de mécanismes de reconnaissance et de valorisation des artistes.
2. Faciliter la diffusion des œuvres des artistes locaux.
3. Collaborer à la diffusion et au rayonnement des arts dans le développement touristique et économique.
4. Soutenir les artistes et artisans en rendant accessible des locaux, facilitant ainsi la création et la diffusion des arts.
5. Rencontrer le milieu des affaires afin de créer un partenariat par la mise sur pied d'un programme de reconnaissance des arts.

ACTIONS

1. Rencontrer les artistes pour cibler leurs besoins et leurs préoccupations.
2. Mettre en place des rencontres de réseautage pour les artistes.
3. Soutenir les artistes et artisans en rendant accessible des locaux, facilitant ainsi la création et la diffusion des arts.
4. Offrir des ateliers de formation aux artistes du territoire.
5. Ajouter une catégorie « artiste de l'année » au prix distinction.
6. Évaluer la possibilité d'intégrer les artistes dans la politique de soutien aux organismes.
7. Créer un programme de jumelage entre les artistes et le milieu des affaires, afin qu'une plus grande place soit faite à l'art et la culture.

ARTICLE 13 – LE RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ ET LE PARTENARIAT

- 13.1 La Municipalité est consciente que le développement du secteur culturel est tributaire de l'engagement des citoyens, des artistes, des organisations culturelles et des milieux scolaire et communautaire. La Municipalité est aussi convaincue que le milieu des affaires est un partenaire de premier choix.
- 13.2 Dans le cadre de sa première politique culturelle, la Municipalité entend jouer un rôle de bâtisseur en continuant d'appuyer les initiatives citoyennes déjà en place et en favoriser de nouvelles, en œuvrant au développement d'activités culturelles complémentaires, en améliorant ses structures d'accueil afin d'élargir le prisme de son offre culturelle tout en contribuant au développement économique municipal et régional.
- 13.3 Malgré le fort désir de la Municipalité et de son équipe à mettre tout en œuvre pour la culture et les arts sur notre territoire, nos limites d'interventions municipales ont aussi été prises en compte dans ce processus.
- 13.4 Seule, la Municipalité ne pourrait faire voir le jour à tous ces projets culturels. L'implication des artistes, organismes culturels et citoyens, tant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre, est essentielle pour sa réussite! Les partenariats qui se créeront au fil des cinq prochaines années seront les fondations du grand projet culturel de Val-des-Monts.

ARTICLE 14 – ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entrera en vigueur le 21 avril 2021.

ARTICLE 15 – DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

Le masculin et le singulier sont utilisés dans la présente politique, sans discrimination et incluent le féminin et le pluriel afin d'éviter un texte trop lourd.

ARTICLE 16 – REMERCIEMENTS

- 16.1 La création de la toute première politique municipale a demandé l'implication de plusieurs personnes. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont été impliquées, de près ou de loin, depuis le début du processus.
- 16.2 Le tout n'aurait pas été possible sans les membres du comité :
- a) Madame Angèle Lux, artiste montvaloise.
 - b) Madame Marie-Ève Laramée-Gauvreau, citoyenne.
 - c) Madame Hélène Valin, citoyenne.
 - d) Monsieur Gaétan Thibault, conseiller municipal du district numéro 1, de 2013 à 2017, de la Municipalité.
 - e) Monsieur Jean Tourangeau, conseiller municipal du district no 1, de 2017 à 2021, de la Municipalité.

- f) Madame Suzanne Gobeil, préposée aux activités culturelles et à la vie communautaire à la Municipalité.
- g) Et tous ceux qui ont de près ou de loin travaillé à l'élaboration de cette politique.

Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

Jacques Laurin
Maire

PF/rg

Original : 511-3-1

c. c. : Membres du conseil municipal
Direction générale
Direction des services municipaux

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ministère de la Culture et des Communications, *Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale*, [En ligne], adresse URL : <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1762>
2. Le réseau Les Arts et la Ville, *Valise culturelle de l'élu municipal*, [En ligne], adresse URL : <https://www.arts-ville.org/publications/>
3. Conseil des arts et des lettres du Québec, *Lexique et références*, [En ligne], adresse URL : <https://www.calq.gouv.qc.ca/aide-financiere/outils-et-references/lexique/>
4. Ministère de la Culture et des Communications, *Glossaire*, [En ligne], adresse URL : <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5037>
5. Conseil des arts du Canada, *Glossaire*, [En ligne], adresse URL : <https://conseildesarts.ca/glossaire>
6. UNESCO, *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*, [En ligne], adresse URL : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13179&URL_DO=DO_TO-PIC&URL_SECTION=201.html
7. Mariette Théberge, *Revue des sciences de l'éducation de McGill*, vol. 33, automne 1998, p. 267-268.